



# Baromètre socio-économique

Bruxelles face à la crise sanitaire

---

Alessandro Grumelli ■ Mai 2022

# PARTIE 2:

# RENFORCEMENT DES PRÉCARITÉS ET URGENCE SOCIALE

A Bruxelles, les pertes de revenu imputables à la crise sanitaire sont venues renforcer un niveau de pauvreté et d'inégalités particulièrement prononcé.

En dépit d'une production de richesses par habitant parmi les plus élevées d'Europe, Bruxelles affiche en effet des indicateurs de risque de pauvreté particulièrement préoccupants et sans amélioration perceptible.

Parmi les facteurs qui concourent à cette situation critique, on trouve le sous-emploi des bruxellois, de faibles revenus, une forte croissance du prix du logement et, plus récemment, de l'énergie. La part des dépenses contraintes (logement, énergie, etc) s'accroît donc de façon substantielle, réduisant d'autant le revenu réellement disponible. Dès lors, des dépenses pourtant indispensables (soins de santé, connectivité...) sont limitées ou reportées par de plus en plus de ménages bruxellois.

## UN RISQUE DE PAUVRETÉ ÉLEVÉ MALGRÉ UNE FORTE CRÉATION DE RICHESSES

La pauvreté est mesurée par différents indicateurs parmi lesquels le « **taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale** », qui correspond à la proportion de la population soit vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (équivalent à 60 % du revenu national médian, soit en situation de « privation

matérielle grave »<sup>40</sup>, soit vivant dans un ménage avec un très faible intensité de travail<sup>41</sup>.

Pour la Belgique, les seuils de pauvreté à 60 % du revenu médian sont les suivants :

### Seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian - Belgique

2019

2020

Personne seule	1.230 €	1.284 €
Couple avec deux enfants	2.584 €	2.696 €

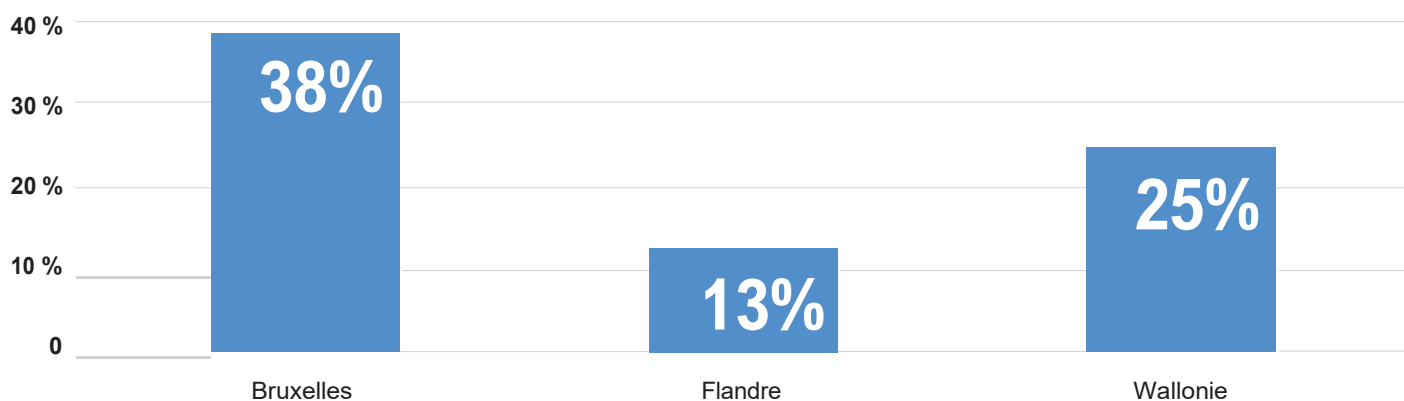
Le taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale calculé pour la Région bruxelloise reste bien supérieur à celui observé dans les pays voisins et autres Régions du pays.

---

40. Le taux de privation matérielle sévère correspond à l'incapacité forcée à couvrir les dépenses liées à au moins quatre des éléments susmentionnés. L'indicateur mesure la part de la population incapable de couvrir les dépenses liées à au moins trois des neuf éléments suivant: paiement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité; chauffage adapté du logement; dépenses imprévues; consommation régulière de viande ou d'une autre source de protéines; vacances; téléviseur couleur; réfrigérateur; voiture; téléphone.

41. L'indicateur « personnes vivant dans des ménages à très faible niveau d'intensité de travail » correspond à la part des personnes vivant dans un ménage dont les membres en âge de travailler ont travaillé à moins de 20% de leur potentiel au cours des 12 mois précédents.

## Taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale - 2019



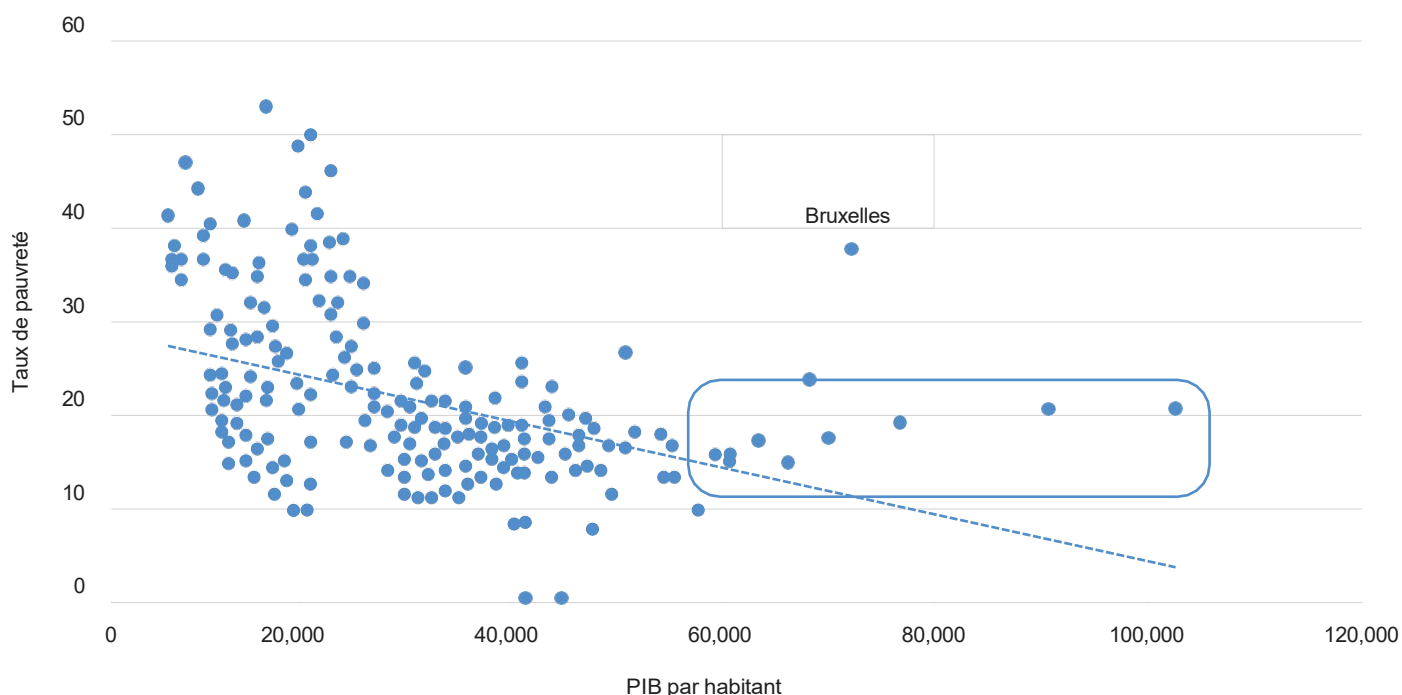
**38 % des bruxellois, soit 463.000 des 1.220.000 habitants de la Région, sont en situation de risque de pauvreté et d'exclusion sociale.** Mesuré sans tenir compte de certaines populations particulièrement fragilisées et absentes des statistiques, comme les personnes sans-abri et les personnes « sans-papier », le taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale est généralement **considéré comme sous-estimé**<sup>42</sup>.

Ce taux de pauvreté est très élevé par comparaison avec les autres régions européennes. Bruxelles est 23ème sur 289 au classement des régions européennes présentant le plus haut taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Pourtant, la

Région bruxelloise fait partie des régions les plus productrices de richesses à l'échelle européenne : elle affichait en 2019 le 4e produit intérieur brut (PIB) par habitant parmi les régions européennes, aux côtés des régions les plus prospères du nord-ouest de l'Union européenne telles que le Luxembourg, les régions d'Irlande, les capitales des pays scandinaves ou Hambourg en Allemagne.

Certains observateurs parlent dès lors d'un « **paradoxe bruxellois** »<sup>43</sup>, qui apparaît de façon particulièrement nette lorsqu'on met en relation le taux de pauvreté et la production de richesses, synthétisée par le PIB par habitant.

## Taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale en fonction du niveau de création de richesse, par région européenne



42. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Baromètre social 2020, p. 8 et 25

43. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Baromètre social 2020, p. 24

**La Région bruxelloise apparaît alors en contradiction avec une tendance pourtant claire à l'échelle européenne : plus le PIB s'accroît, moins le taux de pauvreté est élevé.** Bruxelles se situe dans la partie droite du graphique, c'est-à-dire parmi les régions à PIB/habitant élevé, et affiche pourtant un taux de pauvreté d'un niveau identique à celui des régions les plus pauvres, situées à gauche du graphique.

Le taux de pauvreté à Bruxelles n'est donc pas dû à une économie moribonde, mais à des mécanismes de distribution et de

redistribution de la richesse produite manifestement en échec.

Les autres indicateurs traditionnels de pauvreté sont tout aussi interpellants. Près d'un enfant bruxellois sur deux vit dans un ménage dont le revenu se situe sous le seuil de pauvreté et plus d'un enfant sur quatre vit dans un ménage avec une très faible intensité de travail<sup>44</sup>.

Ce niveau de pauvreté mesuré par le taux de risque de pauvreté apparaît durablement ancré : il ne varie en effet quasiment pas sur la longue période.

## EMPLOIS ET REVENUS AVANT LA CRISE

**Un emploi de qualité, permanent et à temps plein, auquel sont associés une série de droits et une rémunération indexée et librement négociée dans un cadre collectif, reste le meilleur rempart contre la pauvreté.** Un emploi de qualité constitue aussi un facteur majeur d'insertion sociale et de dignité des personnes.

Or, déjà avant la crise sanitaire et en dépit de certains discours rassurants, **la situation en matière d'emploi reste particulièrement inquiétante pour d'importantes fractions de la population bruxelloise**, et une amélioration significative du marché de l'emploi n'est pas en vue.

### À BRUXELLES, DES INDICATEURS DE L'EMPLOI TOUJOURS MOINS BONS QU'AILLEURS

Les indicateurs traditionnels de l'emploi sont structurellement moins bons à Bruxelles qu'ailleurs. Pour l'année 2019 :

- Parmi les 25-49 ans, le « taux d'activité » des femmes – c'est-à-dire la proportion de femmes qui participent au marché du travail soit en occupant un emploi soit en cherchant activement un – est de 71 % à Bruxelles, contre 86 % en Flandre et 78 % en Wallonie<sup>45</sup> ;
- Dans la même tranche d'âge, le taux de chômage est de 13 % chez les femmes contre 3 % en Flandre et 6 % en Wallonie. Pour les hommes, il est de 11 % contre 3 % en Flandre et 8 % en Wallonie ;
- Chez les 15-24 ans, le taux de chômage est de 29 % à Bruxelles, 10 % en Flandre et 22 % en Wallonie.

Ces chiffres constituent en outre des moyennes régionales. En réalité, la privation d'emploi est concentrée dans les quartiers déshérités de la capitale, où les indicateurs du marché de l'emploi sont encore bien plus préoccupants<sup>46</sup>. La privation d'emploi est également plus importante chez les jeunes, les femmes, les personnes faiblement qualifiées et d'origine étrangère.

Ces constats et ceux qui suivent ci-dessous contrastent avec les communications officielles qui mettent en avant un taux chômage en recul depuis 2015 et jusqu'à la crise sanitaire, en particulier chez les jeunes.

44. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Baromètre social 2020, p. 25.

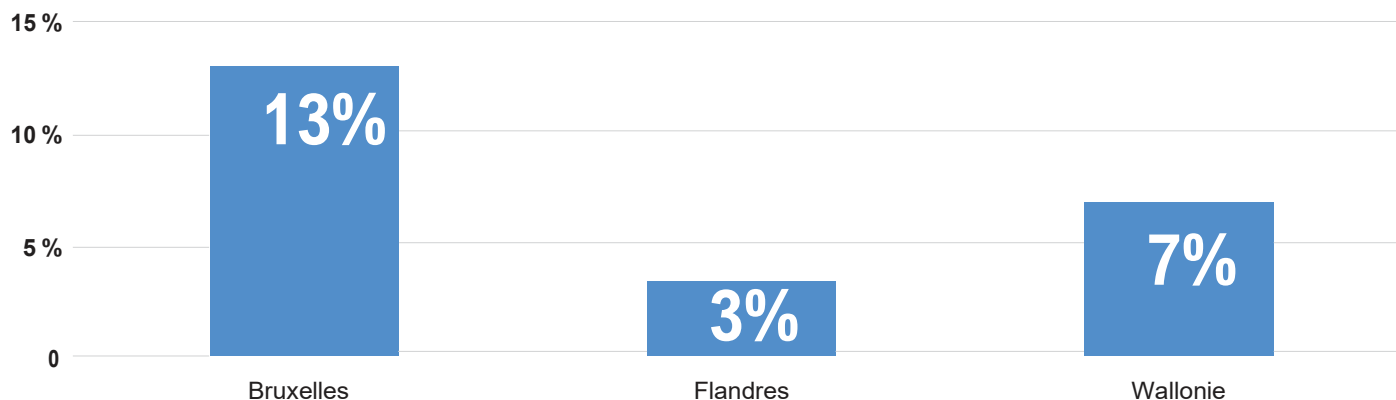
45. Enquête sur les forces de travail et calculs propres FGTB Bruxelles



## LE TAUX DE SOUS-EMPLOI RESTE ÉLEVÉ

En 2019, le taux de chômage moyen s'élevait à Bruxelles à 13 %.

### Taux de chômage moyen - 2019



Mais le taux de chômage n'est qu'une mesure très partielle de la privation involontaire d'emploi.

Pour être officiellement recensé comme « demandeur d'emploi » par les enquêtes économiques, il faut en effet

- non seulement être privé d'emploi,
- mais également être immédiatement disponible sur le marché de l'emploi
- et en recherche active d'emploi

Si ces trois conditions sont réunies, on parle alors de « chômeur au sens du Bureau international du travail », ou « chômeur BIT ». Mais si une seule de ces conditions fait défaut, les individus privés d'emploi sont versés parmi les « inactifs », ce qui diminue d'autant le chiffre officiel du chômage.

A l'inverse, le « taux de sous-emploi » ou « halo du chômage » inclut

- non seulement les « chômeurs BIT » ;
- mais également les personnes privées d'emploi et qui soit ne sont pas disponibles immédiatement pour occuper un emploi, soit n'en recherchent pas un de façon active ;
- ainsi que les travailleurs déjà occupés à temps partiel mais qui souhaiteraient travailler davantage sans en avoir la possibilité.

Le « taux de sous-emploi constitue donc une mesure complète et plus pertinente de la privation involontaire d'emploi.

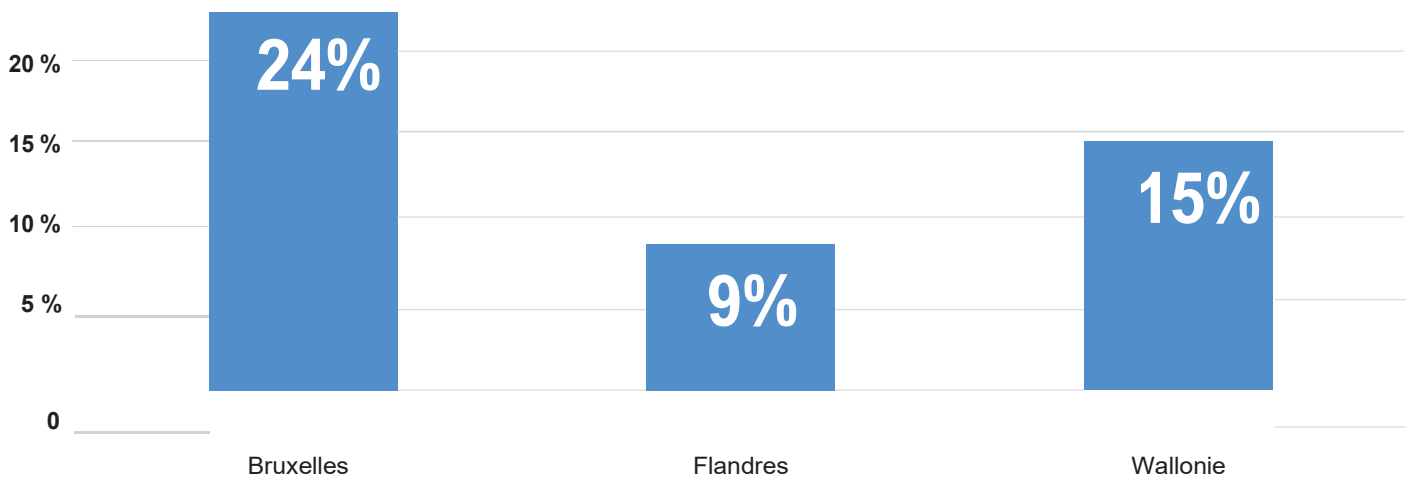
En 2019, ce taux de sous-emploi s'élève à 24 % en Région bruxelloise (loin au-delà des 13 % du taux de chômage officiel) :

### Taux de sous-emploi à Bruxelles - 2019



Il est significativement supérieur à celui des autres Régions du pays.

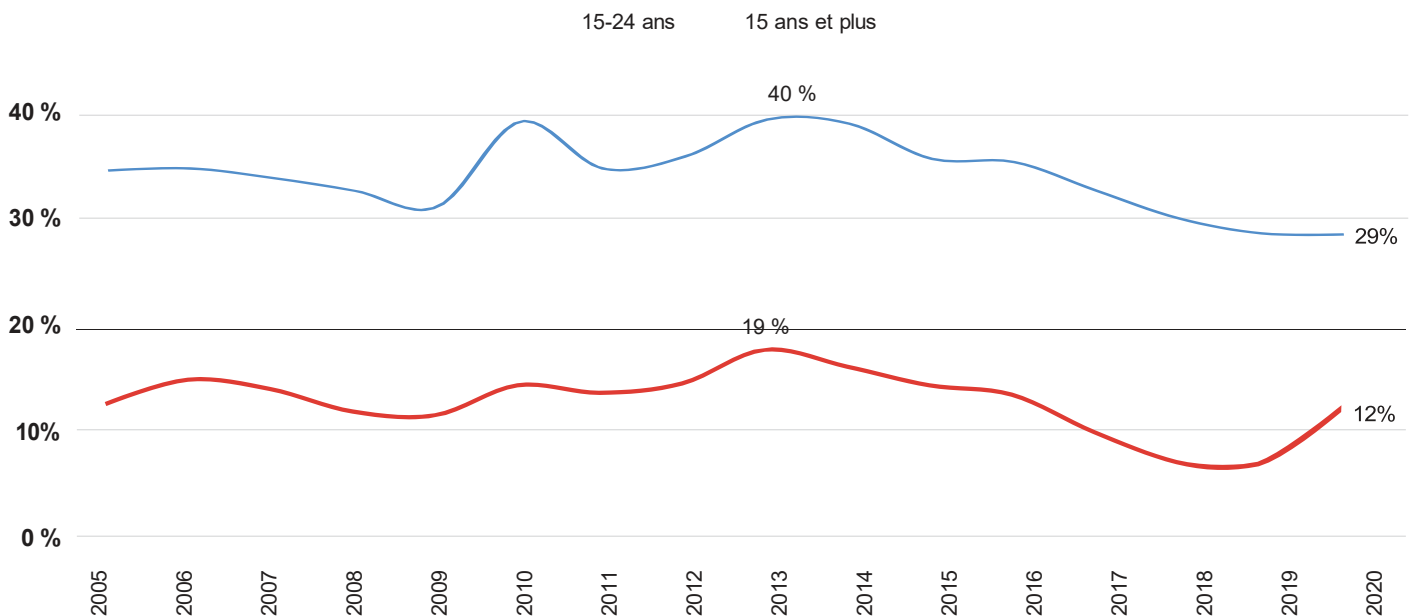
## Taux de sous-emploi par Région - 2019



## LE CHÔMAGE RECULE À BRUXELLES... SOUS L'EFFET DE LA DÉMOGRAPHIE ET DES INCAPACITÉS DE TRAVAIL

Selon les communications officielles, le chômage serait en recul à Bruxelles depuis 2015.

### Taux de chômage - Bruxelles



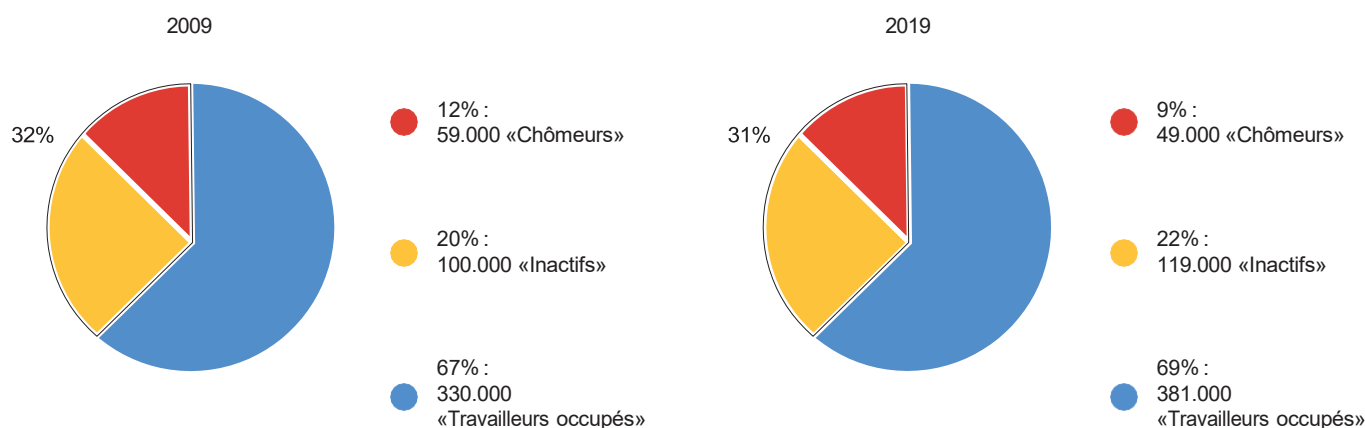
Une baisse du chômage ne signifie cependant pas nécessairement une amélioration du marché de l'emploi. Ce n'est pas parce que le chômage baisse qu'on peut en déduire que des personnes privées d'emploi en aient trouvé un.

Parmi les 25-54 ans résidant à Bruxelles, le nombre de chômeurs a baissé de 10.000 unités entre 2009 et 2019, passant de 59.000 à 49.000, soit une diminution de 16%<sup>47</sup>. Pourtant, dans la même catégorie d'âge, **les proportions respectives de Bruxellois qui d'un côté travaillent et de l'autre sont privés d'emplois**, qu'ils soient classés dans les catégories « chômeurs » ou « inactifs », **reste globalement identique au cours du temps**.

47. La focalisation sur les 25-54 ans permet d'exclure les plus jeunes, dont l'emploi est influencé à la baisse par la progression de la scolarité et à la hausse par l'emploi étudiant, ainsi que les 55-64 ans dont l'emploi est influencé à la baisse par les incapacités de travail et à la hausse

par le recul de l'âge de la retraite. Les chiffres de l'emploi des 25-54 ans (ou 25-49 ans selon les données disponibles) varient eux davantage en fonction de la conjoncture économique, en particulier dans le secteur privé. Voir plus bas, chapitre « Emploi salarié : une progression qui ne profite pas aux jeunes »

## Population bruxelloise selon le statut professionnel - 25-54 ans



La baisse du nombre de « chômeurs » a été compensée par une augmentation de 19.000 Bruxellois « inactifs » (de 100.000 à 119.000) notamment en raison des incapacités de travail dont le nombre augmente.

La baisse du taux de chômage est également imputable au **ralentissement de la croissance démographique à Bruxelles**. A partir de 2015, la croissance de la population des 25-54 ans est passée de + 8.000 individus par an à + 4.000 individus par an. Le marché du travail bruxellois a donc dû absorber deux fois moins de nouveaux entrants dans cette classe d'âge au cours de cette période. Dans ces conditions, le nombre de chômeurs diminue même si la création n'est pas plus importante.

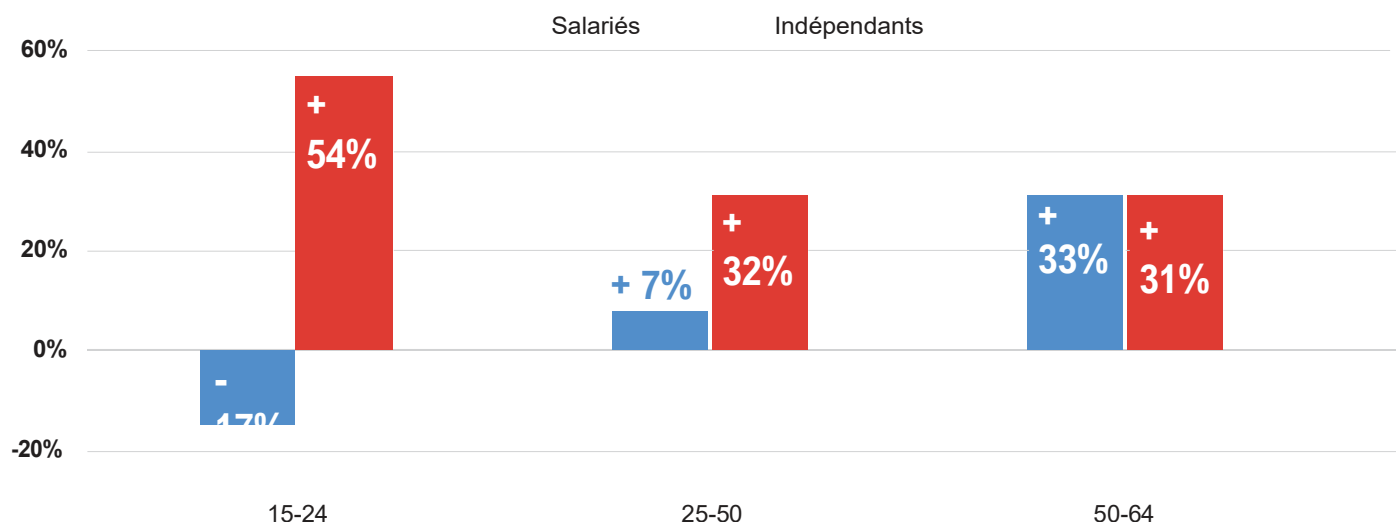
La baisse du chômage ne signifie pas nécessairement que davantage d'emplois ont été créés ni que plus de Bruxellois au chômage ont trouvé un emploi.

## LE TRAVAIL INDÉPENDANT EN FORTE CROISSANCE

Si l'emploi est globalement en croissance à Bruxelles tous âges et statuts confondus (de 616.000 emplois en 2009 à 702.000 (+ 86.000 emplois ; + 14 %<sup>48</sup>), un quart de cette croissance (21.500 emplois) est imputable au travail indépendant alors qu'il ne représente qu'un peu plus de 12 % de l'emploi total (87.000 sur 702.000). Parmi les moins de 50 ans, les emplois indépendants représentent même 45 % des nouveaux emplois occupés par les Bruxellois (16.000 sur 35.000).

Le travail indépendant donc progresse beaucoup plus rapidement que l'emploi salarié :

### Evolution de l'emploi salarié et indépendant selon l'âge - Région bruxelloise - 2009/2019



48. Selon les données de l'ONSS pour les salariés et de l'INASTI pour les indépendants.

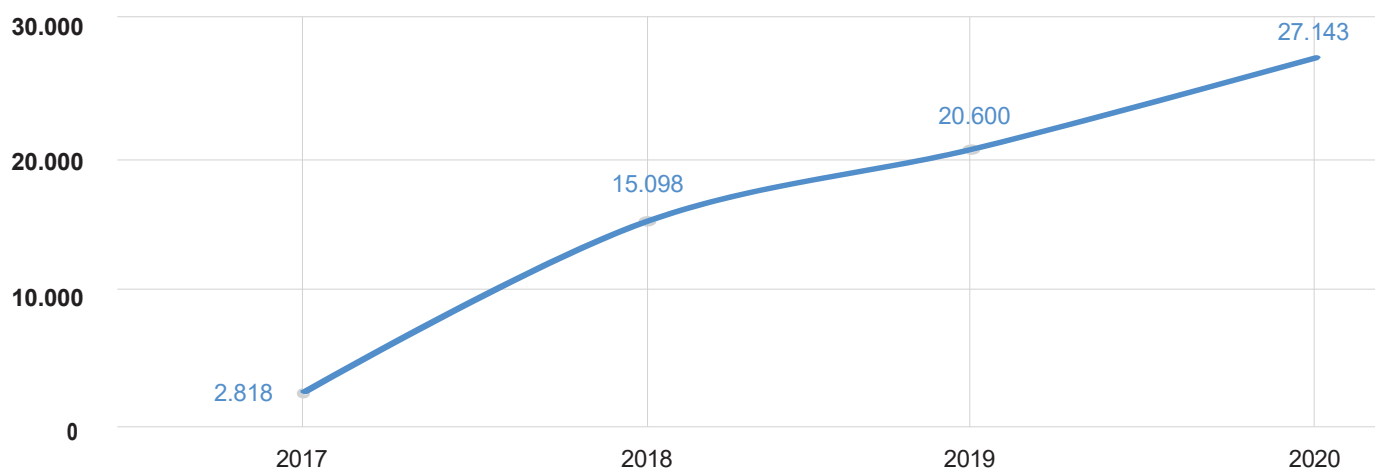
Sources schéma : - EF Enquête sur les forces de travail

- ONSS, Données trimestrielles détaillées, Nombre de travailleurs par lieu de travail ;  
INASTI, Nombres d'assujettis, Indépendants à titre principal

Cela ne poserait pas question s'il s'agissait de véritables emplois indépendants, c'est-à-dire d'emplois offrant aux travailleurs une réelle indépendance économique et organisationnelle. Or, certains de ces travailleurs formellement « indépendants » travaillent en réalité au service d'un « client unique » dont ils dépendent intégralement sur le plan économique ou organisationnel (fixation des horaires et des modalités de travail). C'est le phénomène des « **faux indépendants** » ou des « **indépendants économiquement dépendants** », forme spécifique de dumping social, voire d'une fraude au paiement des cotisations sociales, et dont relèvent notamment une partie au moins des travailleurs plateformes numériques (Deliveroo, Uber...).

Il est impossible de quantifier exactement le nombre de travailleurs concernés par ce phénomène, mais on connaît celui **des travailleurs exerçant dans le cadre du statut spécifique créé par la loi dite « De Croo » de 2016 sur l'économie collaborative**, parmi lesquels- une partie des travailleurs de plate-forme<sup>49</sup>. Or, **leur nombre a été multiplié par dix** depuis l'adoption de cette loi, soit bien davantage que tous les autres statuts de travail disponibles :

### Nombre de travailleurs enregistrés dans le cadre de la loi De Croo



Cette évolution est le fruit de la très faible croissance de l'emploi salarié parmi les travailleurs résidant à Bruxelles : parmi les 25-50 ans, l'emploi salarié n'a en effet progressé que de 0,65 % par an au cours de la décennie 2009/2019, soit 2.500 nouveaux emplois par an à peine. Au cours des cinq dernières, cette croissance est même tombée à 0,18 %, soit 350 nouveaux emplois salariés créés en Région bruxelloise ou moins d'un nouvel emploi salarié par jour pour cette catégorie d'âge.

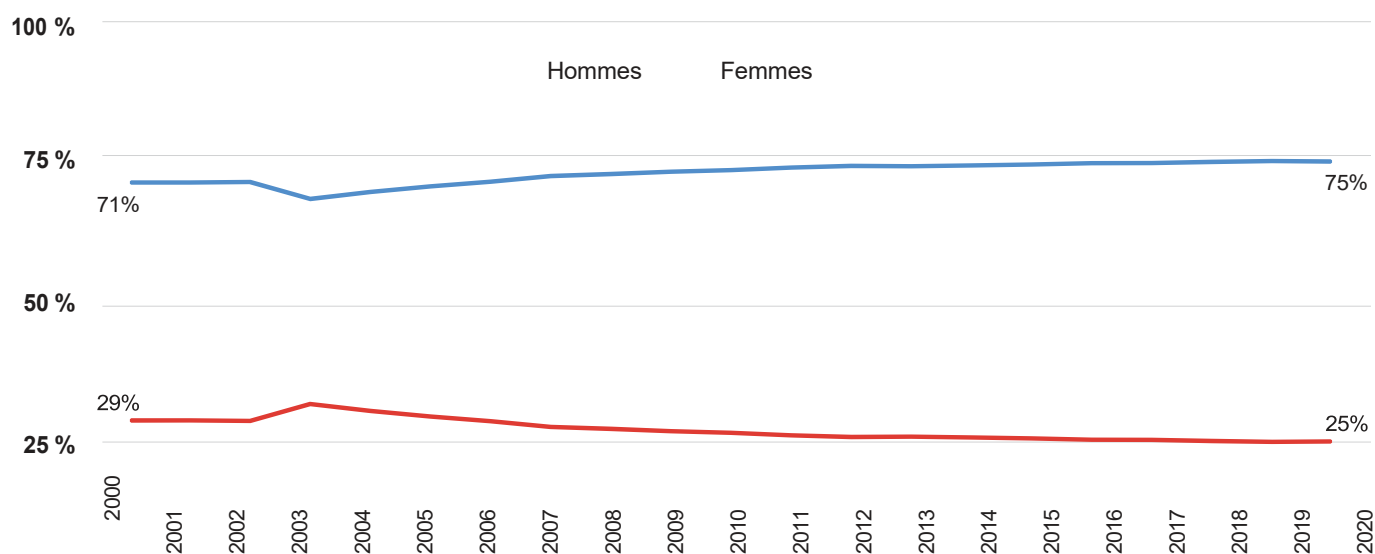
Cette croissance de l'emploi indépendant réel ou frauduleux est aussi le fruit de politiques et de messages formulés par les autorités publiques visant à promouvoir le lancement d'activités indépendantes voire d'activités professionnelles dans le cadre De Croo.

Enfin, le dynamisme du travail indépendant peut aussi être refléter les discriminations et le manque d'emploi moyennement qualifié à Bruxelles.

Enfin, le travail indépendant présente une **inégalité majeure entre hommes et femmes**. Alors que le nombre de travailleuses salariées progresse toujours davantage et que le marché de l'emploi s'équilibre progressivement pour atteindre une parité de nombre entre hommes et femmes (ce qui ne signifie pas encore une parité de conditions de travail), **l'emploi indépendant reste massivement masculin**. A Bruxelles, bien que l'emploi indépendant progresse tant parmi les hommes que parmi les femmes, **la part des hommes dans le travail indépendant a encore tendance à croître**.

49. Référence exacte de la loi et bref explicatif

## Proportion de femmes et d'hommes parmi les indépendants (activité principale) – Bruxelles



### L'EMPLOI SALARIÉ : UNE PROGRESSION QUI NE PROFITE PAS AUX JEUNES

Le nombre de travailleurs salariés (donc hors indépendants) occupés en Région bruxelloise (quel que soit leur Région de résidence) a progressé au cours de la dernière décennie : ils étaient un peu moins de 554.000 en 2009, près de 600.000 en 2014 (+ 8 %) et près de 620.000 en 2019 (+ 3 %), soit un peu plus de 65.000 travailleurs occupés supplémentaires en dix ans.



Toutefois, la majeure partie de cette croissance est concentrée parmi les catégories les plus âgées de travailleurs (plus de 50 ans) : ils étaient 136.000 en 2009 et 181.000 en 2019, soit une progression + 45.000 travailleurs au total (près de 6.500 travailleurs en plus par an) ou de 33 % (2,9 % par an. Pour autant qu'il s'agisse d'un vrai choix et non de la suppression des mesures de fin de carrière, et que ces emplois soient adaptés à ces travailleurs, cette importante progression est un signal positif lié au maintien à l'emploi des travailleurs plus âgés.

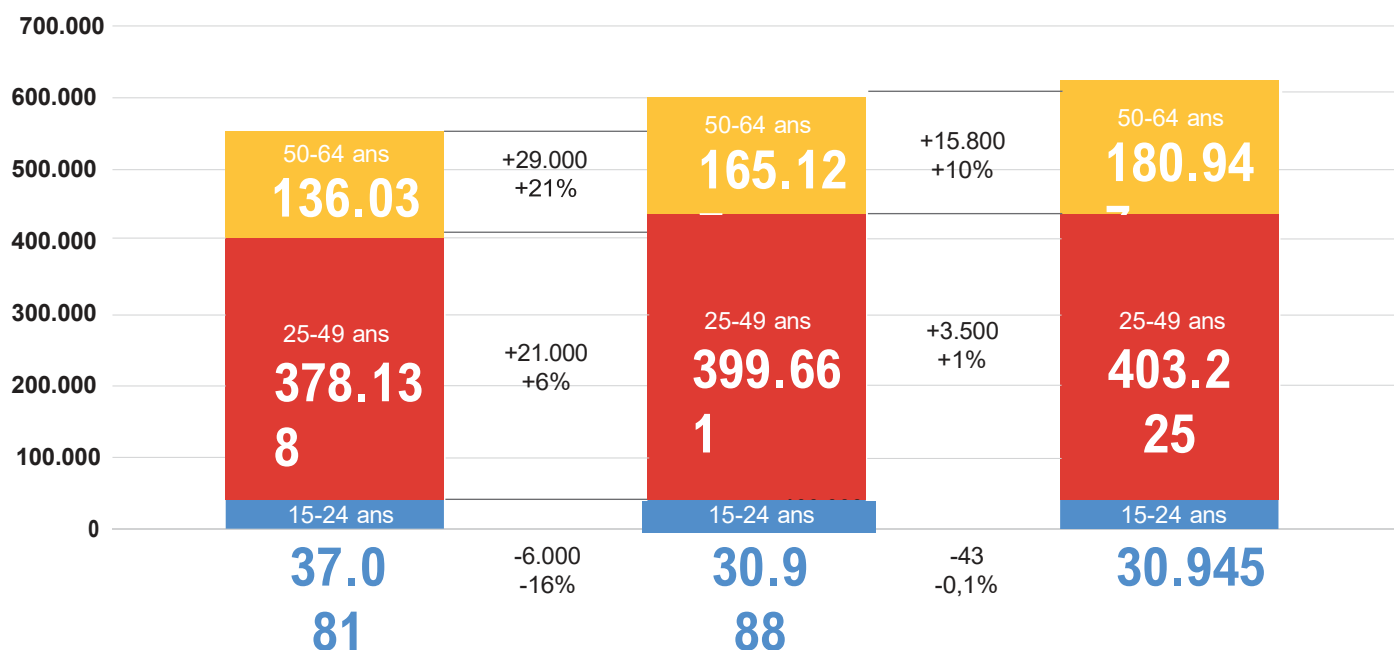
Cette concentration de la progression de l'emploi salarié parmi les travailleurs plus âgés implique que sur les 65.000 emplois comptabilisés comme supplémentaires, seuls 25.000 d'entre

eux (38 % du total) sont occupés par des travailleurs âgés de moins de 50 ans.

**Parmi les travailleurs salariés de 25 à 49 ans, l'emploi salarié progresse dès lors de façon nettement moins marquée, en particulier au cours de la période récente.** Ils étaient 378.000 à être occupés en Région bruxelloise en 2009, 400.000 en 2014 (+ 1,1 %) et un peu plus de 403.000 en 2019. La progression durant cette dernière période a été de 0,1 % par an, soit une stagnation de l'emploi

**L'évolution de l'emploi des jeunes travailleurs de 15-24 ans est encore plus préoccupante, puisque en régression de 37.000 à 30.000 entre 2009 et 2019 (- 19 %).**

### Évolution du nombre de travailleurs salariés occupés en Région bruxelloise en fonction de l'âge 2009/2014/2019

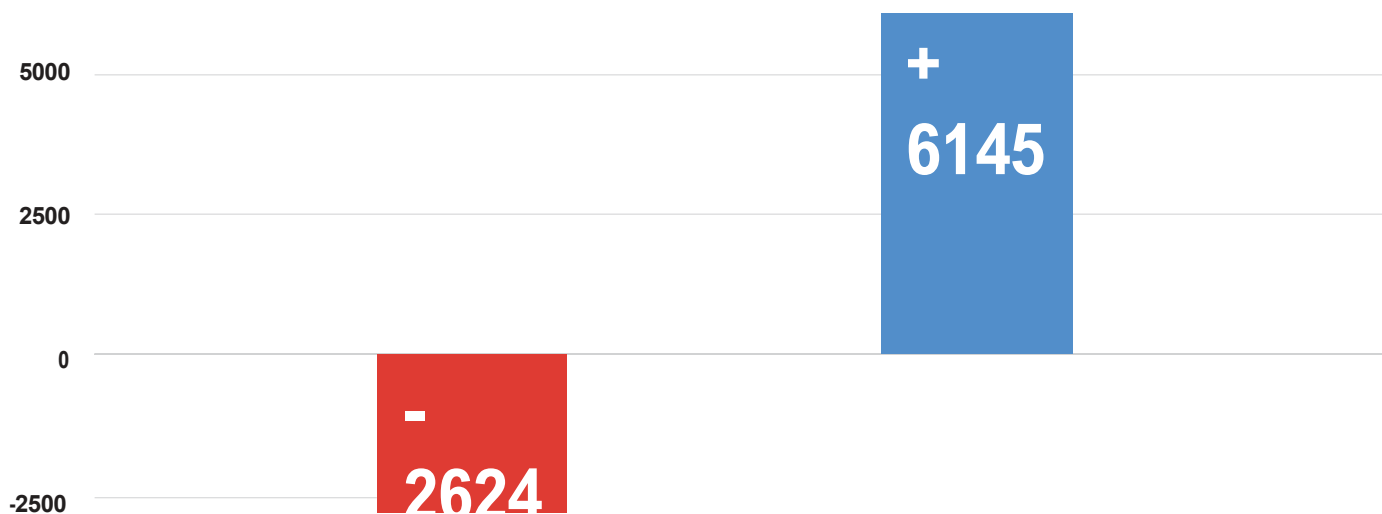


## L'EMPLOI PUBLIC À BRUXELLES

Avec 38 % des emplois salariés occupés à Bruxelles (237.000 emplois sur 620.000), l'emploi public occupe une place importante dans l'emploi bruxellois de 2014 à 2019.

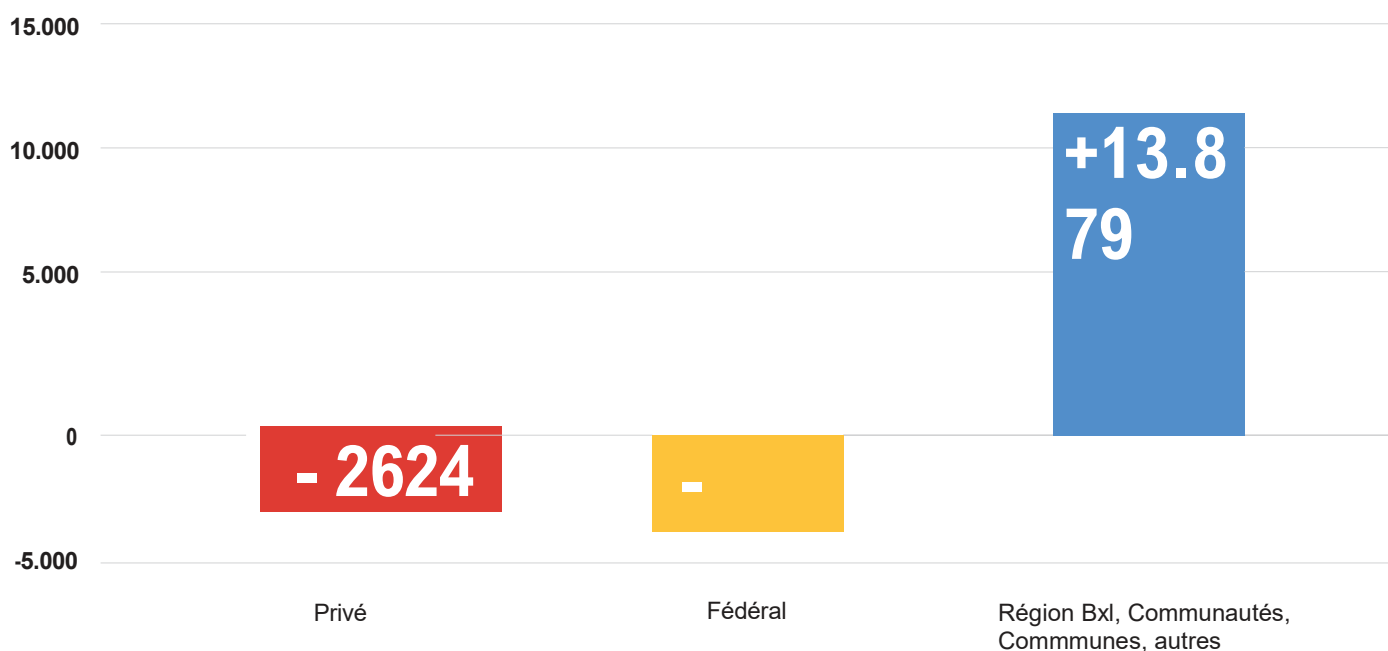
C'est encore plus le cas en termes de croissance de l'emploi : parmi les moins de 50 ans, **l'emploi public assure à lui seul la totalité de la création nette d'emplois, tandis que l'emploi privé est en recul au cours de cette période.**

### Évolution de l'emploi salarié selon le secteur public ou privé -15-50 ans – 2014/2019



Au sein de l'emploi public, ce sont les communes, les Régions et les Communautés qui assurent cette croissance (près de 14.000 emplois supplémentaires 2014 à 2019), tandis que l'emploi dans les institutions fédérales est en net recul (près de 8.000 emplois).

### Évolution de l'emploi salarié selon le secteur public ou privé et l'employeur public -15-50 ans - 2014-2019



Le temps de travail moyen reste constant quel que soit le secteur, les équivalents temps plein connaissent une évolution similaire au nombre de travailleurs occupés.

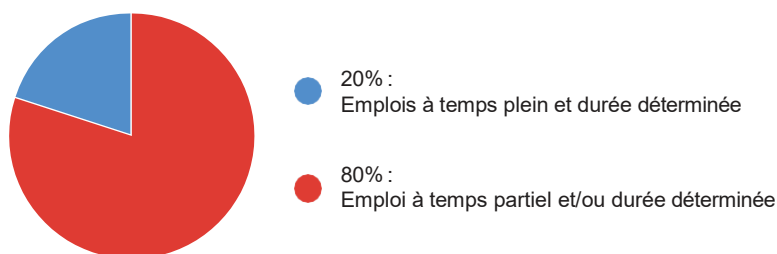
## INFLATION D'EMPLOIS PRÉCAIRES<sup>50</sup>

Au cours des dix années qui séparent la crise de 2008 de la crise sanitaire, non seulement l'emploi salarié a peu progressé parmi les moins de 50 ans, mais ce sont davantage les emplois précaires qui émergent, en particulier l'emploi à temps partiel et temporaire soit la forme la plus précaire parmi les contrats de travail ordinaire.

Les travailleurs résidant en Région bruxelloise et âgés de moins

de 54 ans occupaient 287.000 emplois en Régions Bruxelloise, et en occupent aujourd'hui 317.000, soit une **progression de 30.000 emplois en dix ans** (+ 1 % par an). Mais parmi ces 30.000 emplois occupés par des résidents bruxellois à Bruxelles, **seuls 20 % d'entre eux (6.000 sur 30.000) sont des emplois à temps plein et à durée déterminée. Les 80 % restants (24.000 emplois) sont constitués d'emplois temps partiel ou d'emplois temporaires.**

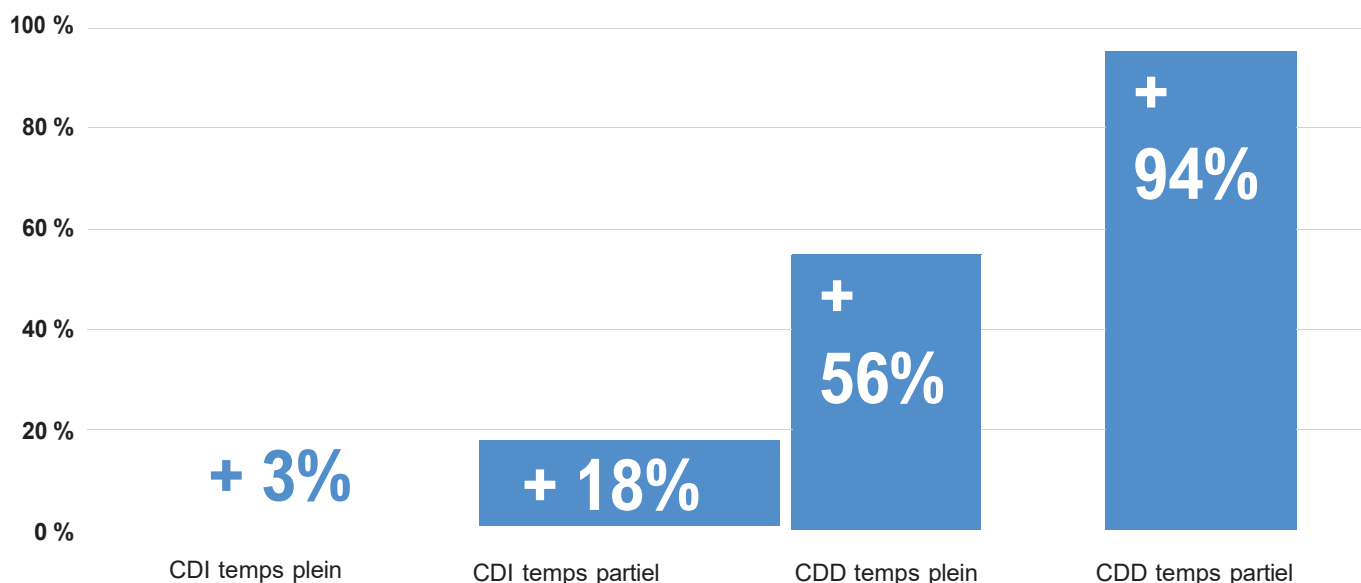
### Nouveaux emplois occupés par les résidents bruxellois de 2009 à 2019 selon le degré de précarité - 15-54 ans



Parmi les différentes formes d'emploi, c'est l'emploi à durée déterminée et à temps partiel, soit la plus précaire d'entre elles, qui croît le plus au cours de la période 2009-2019 au sein de

l'emploi salarié des moins de 54 ans résidant et travaillant à Bruxelles.

### Évolution du nombre de travailleurs résidant et occupés à Bruxelles selon le degré de précarité – 15-54 ans - 2009/2019



50. Ce point est fondé sur les données issues de l'Enquête sur les forces de travail (ou « EFT »), une enquête économique menée par le SPF Economie sur base d'une méthodologie élaborée et contrôlée par l'institut statistique européen Eurostat. Il s'agit de la base de données comprenant le plus d'éléments sur la précarité de l'emploi. Les données ne sont pas toujours parfaitement concordantes avec celles de l'ONSS. En particulier, elles classent les travailleurs non pas par lieu de travail (ce qui permet de tirer des constats sur le nombre d'emplois occupés au sein de l'économie bruxelloise), mais par lieu de résidence. Les chiffres ci-dessous concerne donc les travailleurs résidant à Bruxelles, et non pas les travailleurs occupés à Bruxelles quel que soit leur lieu de résidence. Les données de l'EFT incluent en outre une partie du travail étudiant.

L'accroissement des formes les plus précaires de l'emploi (à durée déterminée et à temps partiel) est en particulier le fait des travailleurs masculins.

Même si l'emploi à temps plein reste la forme dominante

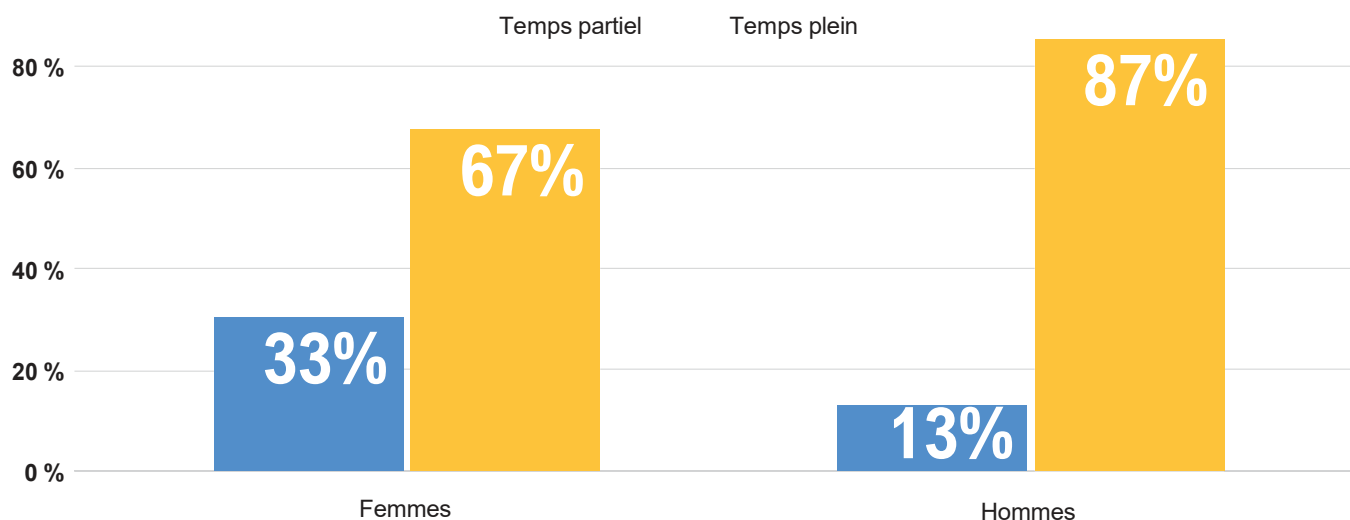
d'emploi à Bruxelles et à l'échelle nationale, **la part de l'emploi à temps plein dans le total de l'emploi a donc tendance à reculer : elle passe de 75 % des salariés en 2009 à 70 % d'entre eux en 2019.**

## UNE PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI À GÉOMETRIE TRÈS VARIABLE

Les différentes catégories de travailleurs sont loin d'être égales face à la précarité de l'emploi. Les jeunes, les femmes et les travailleurs faiblement qualifiés sont les plus exposés au risque de précarité.

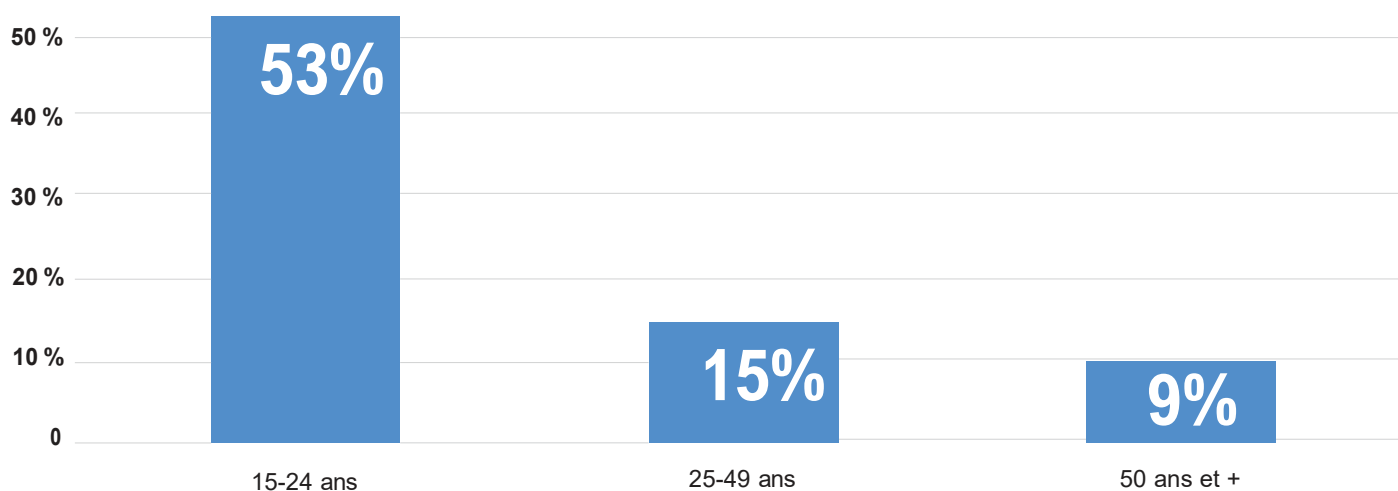
**Les femmes sont beaucoup plus exposées au travail à temps partiel que les hommes.**

## Temps partiel selon le genre - Travailleurs résidant à Bruxelles - 2019



Les jeunes sont de leur côté beaucoup plus concernés par l'emploi temporaire.

## Part de l'emploi temporaire dans l'emploi salarié en fonction de l'âge Travailleurs résidant à Bruxelles - 2019

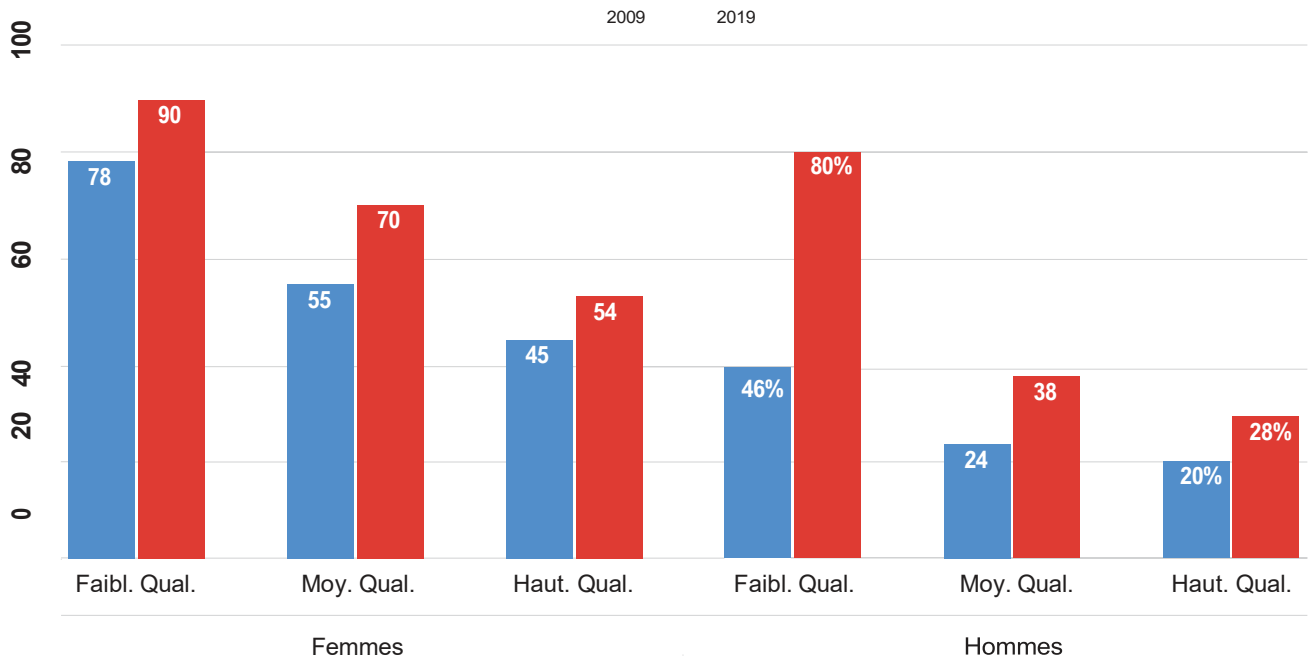


Le niveau d'éducation joue également un rôle significatif dans la précarité de l'emploi.

Lorsque les différents facteurs d'exposition à la précarité de l'emploi se combinent, on s'aperçoit que **certaines catégories de travailleurs n'ont quasiment plus d'autres possibilités que de travailler dans le cadre d'un emploi précaire**. C'est en

particulier le cas des jeunes femmes faiblement qualifiées (90 % d'emplois précaires), mais pas uniquement : les jeunes hommes faiblement qualifiés affichent désormais un taux de précarité quasiment aussi important (80 %) depuis 2009, et les jeunes femmes moyennement qualifiées travaillent désormais dans le cadre d'un emploi précaire à 70 %.

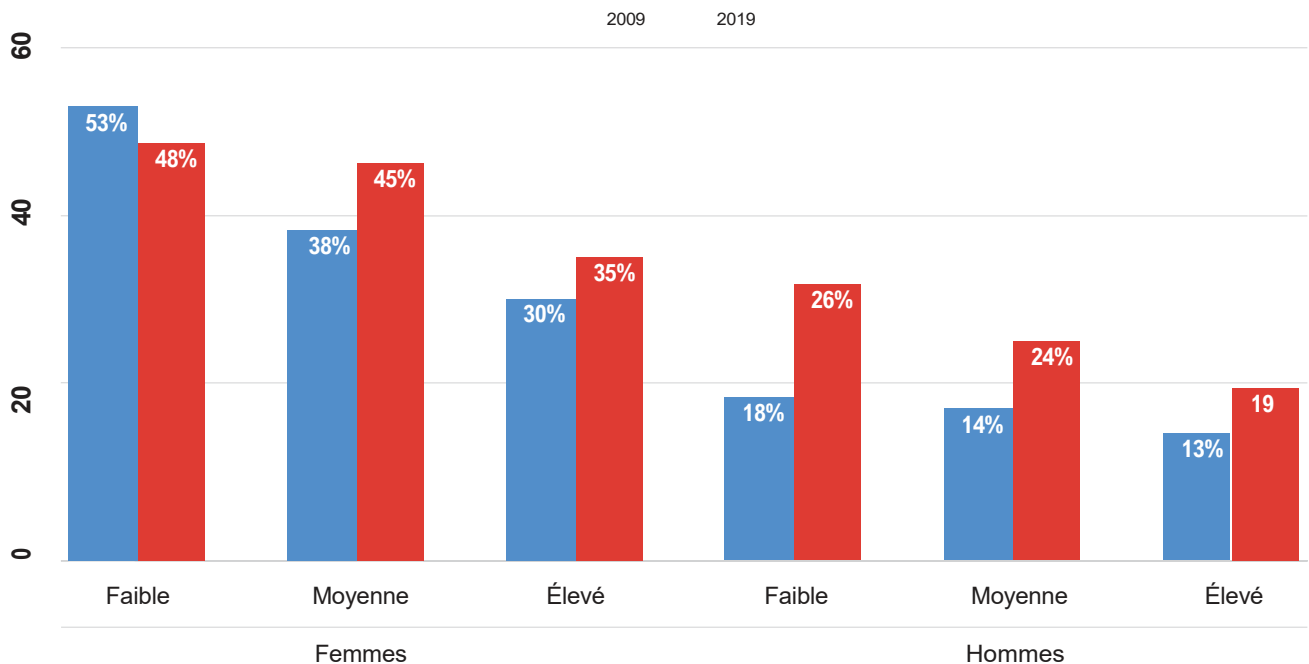
## Taux de précarité<sup>51</sup> - 15-24 ans - Belgique



Ces chiffres montrent une **croissance importante de la précarité pour toutes les catégories de jeunes travailleurs**, mais en **particulier pour les jeunes hommes faiblement qualifiés**, dont le taux de précarité a presque doublé en une décennie.

Pour Bruxelles, les données sont trop peu nombreuses pour calculer un taux de précarité parmi les 15-24 ans. Parmi les 25-54 ans, on observe toutefois également une croissance de la précarité, en particulier parmi les hommes.

## Taux de précarité dans l'emploi - 25-54 ans – Travailleurs résidant à Bruxelles - Evolution 2009/2019



Le recul de la précarité chez les femmes faiblement qualifiées est trompeur : il résulte d'un recul global de l'emploi des personnes faiblement qualifiées, qui se traduit par un effondrement de

l'emploi à permanent à temps partiel mais une progression des autres formes d'emploi encore plus précaires (contrat à durée déterminée).

51. Le « taux de précarité » correspond à la proportion d'emplois à temps partiel et/ou à durée déterminée dans le nombre total d'emplois.

52. Les travailleurs interrogés dans le cadre de l'enquête EFT sont trop peu nombreux pour établir des chiffres propres à la Région bruxelloise pour cette catégorie d'âge

## DES REVENUS PLUS FAIBLES À BRUXELLES

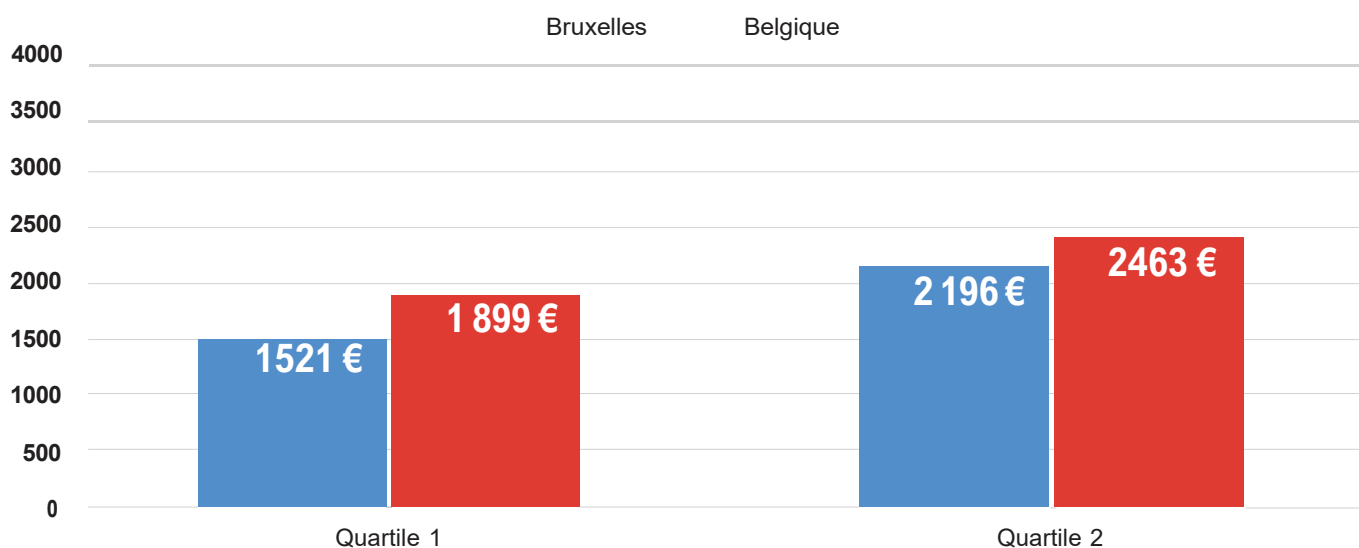
La croissance de la précarité, la stagnation de l'emploi salarié parmi les 25-54 ans et son recul parmi les 15-24 ans ne sont pas sans incidence sur le niveau des revenus des Bruxellois.

Selon les statistiques fiscales, le revenu moyen annuel s'élevait à 14.973 € à Bruxelles en 2019, contre 20.501 € en Flandre et 17.949 € en Wallonie. Ce revenu moyen des Bruxellois équivalait à 78 % du revenu moyen belge (19.105 € en 2019).

En corollaire, le niveau de consommation<sup>53</sup> peut être considéré comme un indicateur fiable du revenu, en particulier pour les

deux premiers quartiles de revenu<sup>54</sup>, qui n'ont quasiment aucune capacité d'épargne. En 2020, la **consommation des ménages bruxellois les moins riches était largement inférieure à celle des autres Régions**. Pour le premier quartile de revenu en particulier, la consommation mensuelle moyenne d'un ménage a été de 1.899 € à l'échelle de la Belgique et de 1.521 € seulement pour un ménage bruxellois, soit une **différence de 318 € équivalant à 25 % du budget mensuel de ce ménage bruxellois**. La différence est de 267 € pour le deuxième quartile, équivalant à 12 % du budget mensuel.

### Consommation totale mensuelle selon le niveau de revenu - 2018 <sup>55</sup>



Il est très probable que les facteurs suivants soient en cause dans la faiblesse des revenus des Bruxellois :

- **La population bruxelloise est en moyenne plus jeune<sup>56</sup>** et compte plus d'étudiants et moins de retraités. Or, le revenu a tendance à croître avec l'âge, les revenus des étudiants sont nuls ou très faibles en cas d'un emploi étudiant, et les retraités ont vu leur revenu s'accroître en moyenne plus vite que la moyenne<sup>57</sup> ;
- La proportion de bénéficiaires d'allocations sociale est supérieure à Bruxelles. Selon la Banque-carrefour de la sécurité sociale, 25 % des Bruxellois âgés de plus de 18 ans vivent d'une allocation sociale, contre 20 % en Wallonie et 10 % en Flandre ;
- Au sein de l'emploi existant en Région bruxelloise, les résidents bruxellois sont surreprésentés dans les emplois faiblement qualifiés auxquels sont associées des rémunérations inférieures :

53. Soit le montant en euros consacré par un ménage moyen pour effectuer l'ensemble de ces dépenses sur un mois

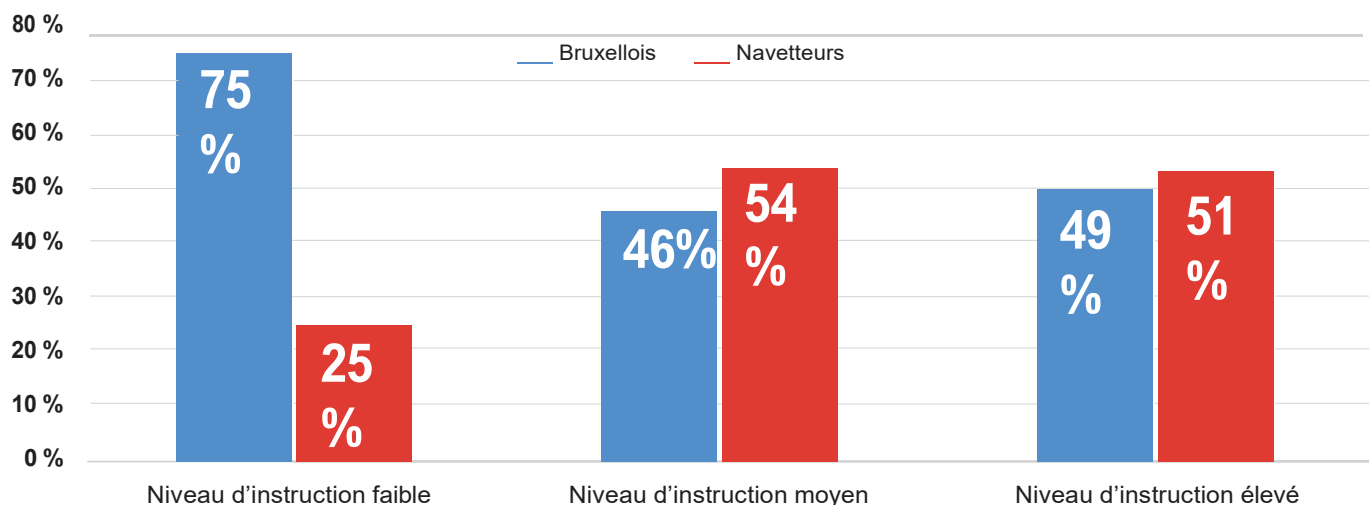
54. Les « quartiles » divisent une population en groupes de 25 %. Le « quartile inférieur des revenus » correspond aux 25 % de la population affichant les revenus les plus faibles.

55. Dernières données disponibles avant la crise sanitaire

56. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020). Baromètre social 2020, p. 17

57. Selon l'enquête SILC

## Occupation des emplois bruxellois selon niveau d'instruction et le lieu de résidence des travailleurs - 2020



Les emplois faiblement qualifiés représentent 20 % de l'emploi bruxellois.

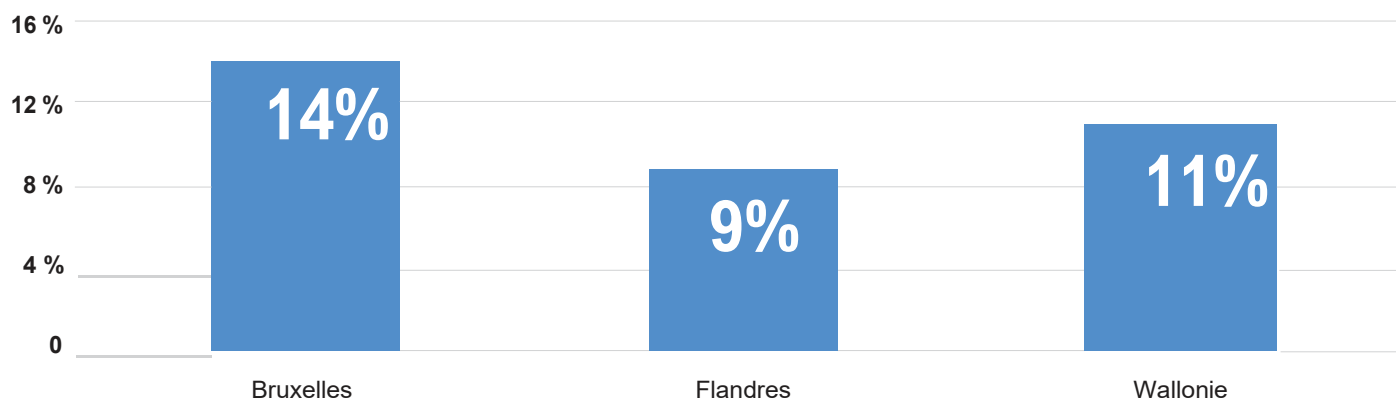
- Un **décrochage scolaire substantiel**. L'interruption prématurée de la scolarité est en diminution dans toutes les Régions du pays, mais reste plus importante en Région bruxelloise : 11,8 % contre 8,4 % en moyenne en Belgique, soit un différentiel de 40%<sup>58</sup>. En 2019, la proportion de jeunes ni en emploi, ni dans l'enseignement, ni en formation

(« NEET ») restait également plus élevée à Bruxelles (13 %) qu'en Wallonie (11 %) et en Flandre (11 %) ;

- Un **taux de sous-emploi supérieur à celui des autres régions** (voir plus haut) ;

- Le **temps partiel subi** et le **travail temporaire** sont plus fréquents en Région bruxelloise<sup>59</sup> : 68 % contre 63 % à l'échelle nationale

## Proportion de travail temporaire selon la Région - 2019



58. Selon les chiffres de l'IBSA

59. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020). Baromètre social 2020, p. 65 et 66

# Que retenir de la deuxième partie de ce Baromètre socio-économique ?

**La deuxième partie de ce Baromètre socio-économique bruxellois – renforcement des précarités et urgences sociales** – rappelle cependant que les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire sont venues renforcer un niveau particulièrement marqué de pauvreté et d'inégalité préexistant à Bruxelles. C'est tout le paradoxe bruxellois : en dépit d'une production de richesse par habitant parmi les plus élevées d'Europe (le 4e PIB/habitant d'Europe), près de **463.000 bruxellois sont concernés par le risque de pauvreté et d'exclusion sociale**.

Comme nous le disions déjà dans notre premier baromètre en 2019, **la baisse du taux de chômage** en région bruxelloise observé durant plusieurs années avant la crise sanitaire **ne se traduit pas par une véritable amélioration de l'emploi**.

Le taux de « sous-emploi », qui englobe non seulement les « chômeurs BIT » mais aussi les travailleurs privés d'emploi mais sans être disponible immédiatement et ceux qui souhaiteraient travailler plus mais en sont empêchés, reste élevé à Bruxelles : 21 %, contre 13 % pour le seul taux de chômage officiel.

**A Bruxelles, le chômage recule essentiellement sous l'effet d'une croissance démographique ralentie et des incapacités de travail en hausse.** La hausse des inactifs pour incapacité de travail est ainsi de 19 % à Bruxelles entre 2009 et 2019. Quant à la progression de l'emploi, elle ne

profite pas aux jeunes. Entre 2009 et 2019, le nombre de travailleurs de 50 à 64 ans a augmenté de 33 % (+ 45 000 travailleurs) mais a diminué de 17% chez les moins de 25 ans (- 6000 travailleurs). Cela corrobore l'idée selon laquelle les mesures de fin de carrière et possibilités de départ anticipé sont positives pour soutenir l'emploi des jeunes travailleurs.

A l'exception des travailleurs les plus âgés, c'est principalement l'**emploi précaire qui booste les chiffres de l'emploi bruxellois**. Entre 2009 et 2019, 80 % des emplois supplémentaires occupés par les résidents bruxellois ont été des emplois à temps partiel ou temporaires. Les femmes et les jeunes sont particulièrement victimes de cette situation. Parmi les résidents bruxellois, 31 % des femmes travaillent à temps partiel contre 13 % des hommes. 53 % des jeunes de moins de 25 ans n'ont qu'un contrat à durée déterminée.

Cette précarité d'emploi joue **sur le faible niveau de revenu des bruxellois**. En 2019, le revenu moyen des bruxellois s'élevait à 14.973 € par an (soit seulement 78 % du revenu moyen belge) contre 20.501 € en Flandre et 17.949 € en Wallonie. Elle peut également s'observer via une **consommation des ménages largement inférieure** à celle des autres régions, surtout chez les moins nantis. La consommation mensuelle moyenne du quart des ménages les plus pauvres s'élève à **1521€**, contre 1899 € de moyenne en Belgique, soit un **différentiel équivalent à 25 %** du budget mensuel.